

d'Arbres & Paysages Tarnais
 Association Loi 1901 - Tél : 05 31 81 99 59 - Fax : 05 63 43 25 81
www.arbrespaysagestarnais.asso.fr

Le mot du président

La campagne de plantation 2012 s'achève, avec cette année près de 25 000 plants champêtres réintroduits. Depuis bien longtemps, nous n'avions pas eu des conditions climatiques aussi favorables pour réaliser les plantations. Sur coteaux argilo-calcaire, le gel de début février a considérablement amélioré la structure des sols et a permis une implantation dans d'excellentes circonstances. Seule incertitude au tableau, les conditions météorologiques de ce printemps devront être pluvieuses pour permettre une bonne reprise. La saison dernière, un printemps très sec a entraîné de nombreuses pertes que nous avons remplacées au cours de l'automne chez toutes les personnes qui nous les ont signalées.

Depuis quelques années, nous avons développé un important volet communication et sensibilisation. Ces opérations se traduisent notamment par du conseil individuel auprès des communes pour l'aménagement d'espaces ouverts au public. L'idée est de proposer des alternatives à l'utilisation abusive d'essences non autochtones en pariant sur la plantation de jeunes plants champêtres adaptés aux conditions locales.

En terme de formations individuelles, nous avons lancé une grande opération de conseil individuel pour des plantations âgées de plus de trois saisons de végétation. Les planteurs sont sensibilisés à la conduite de leur plantation au niveau de la taille et de l'entretien. Une visite conseil sur site est proposée et un compte rendu de visite leur est ensuite remis comprenant des fiches techniques leur facilitant la mise en œuvre des travaux. Il s'agit de véritables plans de gestion comprenant un programme pluriannuel de travaux. Au total, ce sont une trentaine de diagnostics qui seront réalisés dans le courant du printemps.

L'arbre champêtre est au centre de nombreux débats notamment dans la déclinaison de la trame verte et bleue au sein des documents d'urbanismes (PLU, SCOT, PLUi etc..). C'est dans ce cadre que l'AFHC Midi-Pyrénées a pour mission de mettre en place une série de documents de sensibilisation pouvant servir de base de réflexion pour une meilleure prise en compte de l'arbre champêtre dans les différents schémas d'aménagement. Cette opération va se traduire par la rédaction de livrets montrant l'intérêt de l'arbre champêtre et sa transversalité pour une meilleure prise en compte de la biodiversité au sein de nos territoires. Ce volet sensibilisation se conclura par des journées d'informations avec notamment une réunion dans notre département ayant pour thème «Arbre, Agriculture et Aménagement rural». Cette journée devrait se dérouler sur la commune de Dourgne le 7 juin. Le choix de cette commune n'est pas anodin car une opération de restauration des continuités écologiques est en cours de réalisation en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. L'objectif de cette action est de promouvoir la mise en œuvre de travaux pour restaurer le bocage et de formaliser toute une série d'itinéraires techniques pouvant servir de base pour d'autres opérations sur le territoire du Parc.

B. Vernède

Sommaire

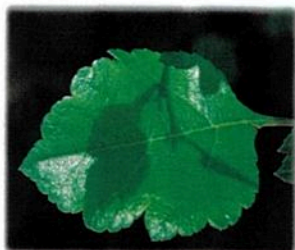
L'aubépine.....	p2
Les paillages.....	p4
La Régénération Naturelle Assistée.....	p6
L'arbre champêtre et la nouvelle PAC.....	p8
Quelques dates à ne pas manquer.....	p8

L'Aubépine

Il n'y a aucune difficulté à reconnaître les buissons d'Aubépines qui fleurissent dans nos campagnes aux alentours du mois d'avril. Ils constituent la base de la grande majorité des haies naturelles dans le département en association avec le Cornouiller sanguin et le Prunellier.

L'Aubépine (genre *Crataegus*) est un arbuste caduc, épineux, de l'hémisphère nord appartenant à la famille des Rosacées. Il peut atteindre 10 mètres de haut et détient une très forte longévité. On recense des aubépines dépassant les 500 ans.

On distingue en France



Crataegus laevigata

Feuilles à 3-5 lobes peu profonds, arrondis, plus large que longs, dentés. On l'appelle aussi Aubépine épineuse.



Crataegus monogyna

Lobes entiers ou dentés seulement dans le haut, séparés par des intervalles assez larges, aigus ou arrondis. Cette Aubépine a une capacité d'adaptation sur la majorité des sols du Tarn avec des besoins en eau rudimentaires d'où sa forte rusticité et sa présence systématique dans les haies naturelles. Cette présence nous oblige à la décrire de manière plus précise.

Ses petites fleurs blanches sont composées de 5 pétales qui se développent sur les bois de deux ans. Les haies taillées au carré chaque année empêchent sa floraison. On doit donc laisser évoluer de manière libre ces arbustes pour favoriser la floraison et les insectes pollinisateurs qui lui sont associés.



Fruits

De forme ovoïde et de couleur rouge, ils détiennent un seul noyau. Ils sont comestibles mais de piètre intérêt gastronomique.

Ces fruits nourrissent de nombreux oiseaux dès l'automne, ce qui donne à cet arbuste une place importante d'un point de vue faunistique.





Porte greffe

L'Aubépine est un bon porte greffe du néflier et du poirier. Pour réaliser cette opération, il suffit de rabattre l'arbre au mois de décembre à 60 cm de hauteur en laissant un tire sève. En parallèle et à la même période, récolter les greffons sur un arbre choisi pour la qualité de ses fruits. La greffe a lieu au mois de Mars - Avril en rafraîchissant la plaie effectuée l'hiver.

Propriétés médicinales

Cette plante doit ses principales propriétés à des substances qui détendent et dilatent les artères coronariennes, et qui agissent comme anti-oxydant : elles font baisser le risque de dégénérescence des vaisseaux sanguins.

L'aubépine est souvent indiquée en cas de palpitations, d'hypertension, de nervosité et de troubles du sommeil.

L'aubépine et ses légendes

Depuis l'Antiquité, l'Aubépine symbolise l'innocence et la pureté virgineale.

On dit qu'elle est très liée aux pratiques de sorcellerie du mois de mai. Dans le Nivernais on fixe, dans la nuit du 30 avril, une branche d'aubépine à l'entrée des écuries et des étables, afin d'empêcher les araignées dites sorcières d'y pénétrer.

La branche d'Aubépine bien épointée serait souveraine contre les vampires car elle pourrait leur transpercer le cœur.

On dit que la foudre ne l'atteint jamais.

Maladie

L'Aubépine est malheureusement très sensible au «feu bactérien», comme de nombreuses autres espèces de la famille des rosacées. Cette maladie, causée par la bactérie *Erwinia amylovora* peut avoir des effets ravageurs, notamment sur les fruitiers à pépin (pommiers, poiriers).

Les abeilles sont le vecteur principal du feu bactérien. Des règles strictes pour les régions arboricoles interdisent le déplacement des ruches du début du mois d'Avril au début du mois de Juillet.

La plantation de l'aubépine est également réglementée. Pour nos associations, une demande de dérogation doit être envoyée, pour chaque chantier, au service de l'état, seul habilité à délivrer une autorisation de plantation.



L'aubépine est un arbuste familier des haies naturelles de notre département. Elle peut prétendre à rentrer dans le catalogue de la biodiversité ordinaire. Cette présence quasi systématique est perçue par beaucoup comme un handicap car on souhaite souvent singulariser son espace en utilisant des essences plus «exotiques». Pourtant, grâce à sa floraison abondante et à ses nombreuses propriétés médicinales, l'Aubépine mérite d'être largement diffusée pour lui rendre toute sa place dans nos campagnes.

Nicolas AYMARD

Le Paillage des plantations

L' utilisation d'un paillage pour la plantation d'une haie est indispensable les premières années pour :

- Réduire la concurrence herbacée,
- maintenir de l'humidité dans le sol en limitant l'évaporation (diminution de l'arrosage),
- favoriser la reprise des plants et leur croissance sur les premières années de végétation,
- protéger le système racinaire du froid.

On rencontre différents types de paillages :


- Le film plastique en polyéthylène
- Le paillage feutre (dit biodégradable)
- Le paillage type plaquette (rémanents de bois)
- La paille
- Le Bois Raméal Fragmenté (dit BRF)



Avantages et inconvénients des différents paillages :


Film plastique (Climavigne noir)

 Mise en place facile, peu coûteux, durée de vie supérieure à 60 mois

 Obligation de l'enlever au bout de 3-4 ans, peu esthétique, risque de résidus dans la nature.


Paillage feutre

 Mise en place facile, peu d'impact sur l'environnement, esthétique, durée de vie de 18 à 24 mois

 Prise au vent possible, manutention importante, coût.


Paillage type plaquette issu de résidus de bois broyés

 Enrichit le sol après décomposition, écologique, esthétique

 Apport important pour une bonne efficacité (10 à 15 cm d'épaisseur), risque d'acidification du sol.

La paille produit naturel agricole

 Totalement biodégradable donc écologique

 Problème face au vent, quantité importante pour une bonne efficacité (+ de 20 cm d'épaisseur), renouvellement des apports (deux par saison de végétation).

Zoom sur le BRF

Le Bois Raméal Fragmenté (dit BRF) est le nom donné à un mélange de résidus de broyage de rameaux de bois frais (branches).

Par sa couverture du sol et son apport en lignine, il favorise le développement d'humus qui permet de limiter, voire de supprimer, le labour, les apports d'engrais et l'irrigation.

En utilisant des branches fraîchement broyées et répandues rapidement au sol, une faune et une flore variée va s'installer reproduisant les biologies de dégradation de l'humus. Un paillage d'une dizaine de centimètres d'épaisseur est nécessaire autour de chaque plant pour une bonne efficacité.

Le BRF se présente donc comme un matériau de premier choix pour restaurer les sols épuisés.



Réglementation sur l'utilisation des paillages plastiques

Lorsque la haie est bien implantée, il est indispensable d'enlever votre paillage plastique pour préserver l'environnement et garantir une bonne implantation racinaire de la haie.

Que dit la loi ?

Loi n° 75-663 du 15 juillet 1975

« Toute personne qui produit ou détient des déchets, dans les conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions de la présente loi... »

Impact direct sur la haie

Le paillage plastique maintient une humidité en surface qui garantit une fraîcheur racinaire quasi constante. Dans ce contexte, les racines restent en surface et ne pénètrent pas dans le sol. Ce phénomène, positif les premières années, peut entraîner la mortalité de certains plants lors d'un fort stress hydrique estival. Le paillage empêche également la formation des drageons (rejets émanant des racines superficielles) qui peuvent combler les « trous » de votre haie.

En général, on préconise la suppression du paillage au bout de 3-4 saisons de végétation.

En s'appuyant sur notre expérience nous constatons que l'utilisation du paillage plastique certes efficace, reste un point noir sur l'aspect écologique, paysager et la pérennité des haies. C'est pourquoi nous encourageons les propriétaires à réaliser leur plantation sur paillage feutre ou à l'aide de matériaux biodégradables (BRF, paille) pour remplacer progressivement le paillage plastique. Pour la campagne 2011/2012, le paillage biodégradable représente environ 50% du linéaire de paillage utilisé.



N.AYMARD - D.CAMPO

La Régénération Naturelle Assistée : une technique pour reconstituer le bocage

La nature a horreur du vide, c'est sur ce principe que de nombreux espaces, sans intervention de l'homme, sont recolonisés par une végétation naturelle. Ce phénomène, bien connu des forestiers est encore peu utilisé pour rétablir des continuités écologiques dans un maillage bocager. On se prive souvent d'une végétation naturelle gratuite qui, lorsqu'elle est correctement accompagnée, peut reconstituer des structures linéaires adaptées aux conditions pédoclimatiques.

Cette végétation spontanée et ordinaire est souvent perçue par les utilisateurs de l'espace comme invasive et pénalisante pour le développement de l'activité humaine et notamment agricole. Elle participe pourtant à l'équilibre des agrosystèmes au même titre que nos plantations classiques.

Elle contribue par exemple :

- à stabiliser des talus et à limiter les coulées de boues,
- à épurer les eaux de ruissellement et à participer à la préservation de la qualité de l'eau.



Elle participe également au maintien de la biodiversité en offrant un abri et une source de nourriture à la faune et aux auxiliaires de culture.



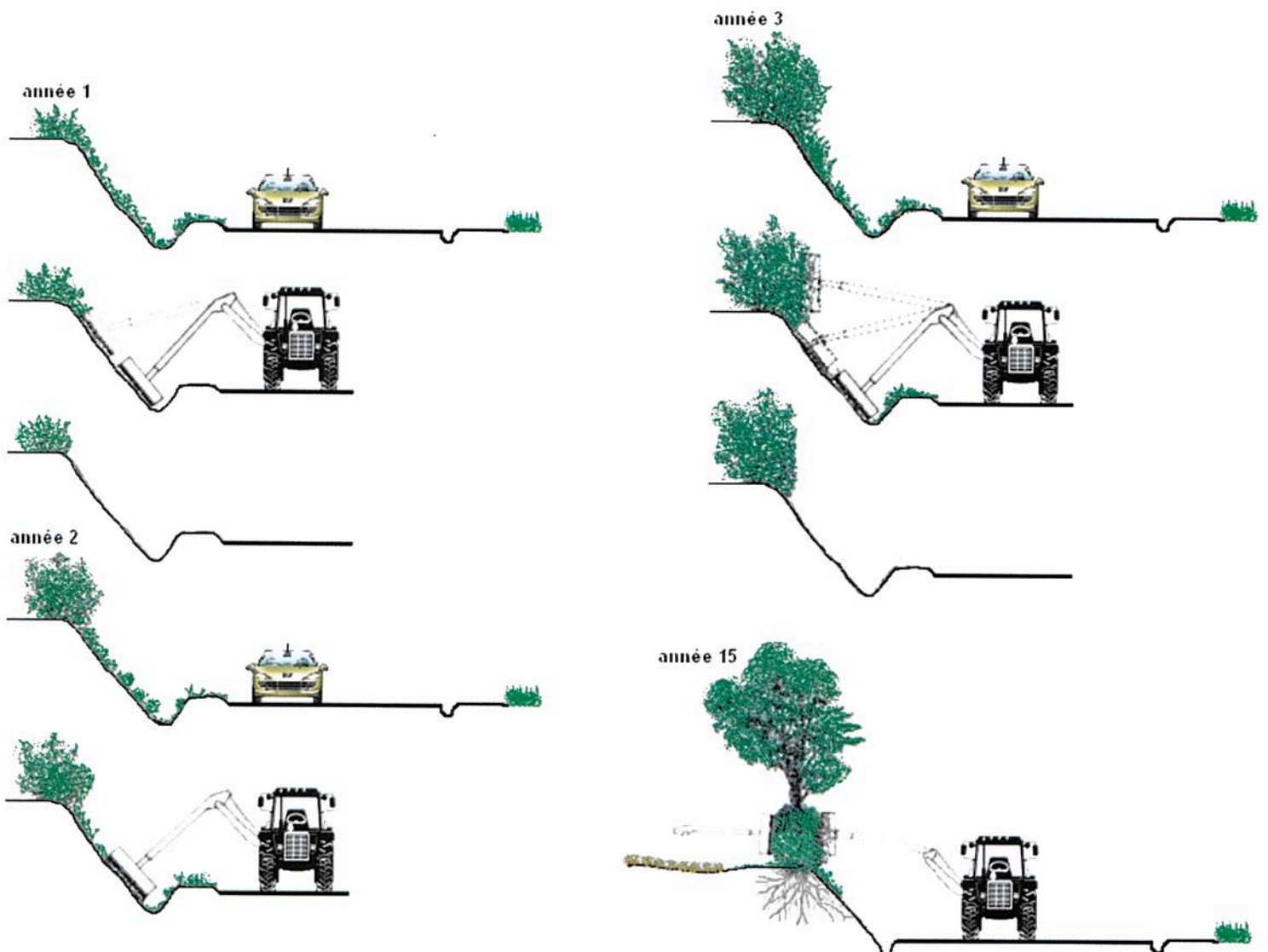
Avant d'adopter une stratégie d'accompagnement de cette végétation, une observation minutieuse du milieu naturel est indispensable. En effet, le sur-entretien et des passages répétés de matériel comme l'épareuse limitent considérablement le développement des arbres et arbustes spontanés. On doit donc au préalable repérer cette strate de végétation et la matérialiser pour favoriser son développement. Le gestionnaire doit, après avoir observé le milieu naturel, adopter une démarche à long terme (15 à 20 ans) en établissant un véritable Plan de Gestion du bocage.

A l'échelle d'une commune une stratégie globale d'accompagnement de cette végétation permet une économie substantielle en :

- limitant le nombre de passages d'épaveuse,
- stabilisant les talus tout en limitant les coulées de boue,
- reconstituant des habitats pour le gibier et la faune sauvage,
- contribuant au développement de la trame verte sur le territoire.

Adopter la régénération naturelle assistée, c'est réaliser des économies sur l'entretien de la voirie tout en préservant la biodiversité ordinaire. Toutefois, le grand public a du mal à intégrer ce principe de non-intervention. Cette démarche doit s'accompagner d'un effort de communication par la pose de panneaux qui précisent la démarche technique adoptée.

Stratégie d'accompagnement de la végétation spontanée en bordure de voirie :



Source : Arbres et Paysages 32

David CAMPO

L'arbre champêtre dans la future PAC

L'Association Française Arbres et Haies Champêtres participe au groupe de travail mis en place par le ministère de l'Agriculture pour réfléchir sur la place de l'arbre au sein de la future PAC. Il s'agit de prendre en considération la multifonctionnalité de l'arbre champêtre dans la protection des cultures et des animaux, la lutte contre l'érosion et l'enrichissement de la biodiversité.

Les dernières propositions de la Commission Européenne prévoient de lier le paiement des aides directes à l'agriculteur à la préservation de surfaces d'intérêt écologique sur au moins 7 % de la SAU (Surface Agricole Utile). Pour ces surfaces, peuvent notamment être prises en considération les bandes enherbées, les haies, les arbres isolés, bandes tampons et les lisières de bois.

Sans préjuger de l'accueil du monde agricole à ce texte, l'AFAHC propose une approche plus qualitative en renforçant l'utilité agronomique et écologique de ces espaces. Dans ce cadre, il est proposé de calculer pour chaque exploitation une Surface Propice aux Auxiliaires en prenant en considération que la surface colonisable par les auxiliaires des cultures pour limiter les populations de ravageurs est de l'ordre de 60 mètres pour une haie et de 30 mètres pour un arbre isolé. Ces données permettent de calculer une surface, la SPA. Elle correspond à la surface potentiellement colonisable par les auxiliaires. Une fois cette surface établie au sein de l'exploitation,

l'AFAHC propose de calculer le rapport entre la SPA et la SAU qui donne une bonne idée de la répartition des arbres et éléments fixes du paysage. Un passage progressif de 20 à 50 % du taux de SPA ne paraît pas aberrant et permettrait aux agriculteurs de s'adapter progressivement à cette nouvelle mesure. Lorsque sur une exploitation ce taux est inférieur à 50 %, l'agriculteur s'engage à rentrer en conformité en plantant des haies champêtres ou (et) en implantant des bandes enherbées judicieusement localisées. Si au contraire l'exploitation dépasse ce taux de recouvrement, il s'engage à conserver ses éléments pour en maintenir l'efficacité.

Ces propositions sont en cours de négociation au niveau national et européen mais vous pouvez d'ores et déjà manifester votre soutien et en savoir plus, en vous rendant sur le site de l'AFAHC.

D.CAMPO

Quelques dates à ne pas manquer



Assemblée Générale : Le jeudi 5 Avril 2012 à 20h à Lautrec (Communauté de Communes)

Sortie botanique : Le samedi 12 Mai 2012 à 14h30 sur le Causse de Bertre et le samedi 9 juin 2012 à 14h30 à Pampelonne

Journée Verte : Le dimanche 20 mai 2012 de 10h à 12h sur la place centrale de Réalmont

Animation dans le cadre des Journées Nature : Promenade à la découverte du bocage Dourgnol, RDV le 30 Mai à 14h30 devant la mairie de Dourgne.

Arbre, Agriculture et Aménagement rural : Le jeudi 7 Juin 2012 à 14h30 à Dourgne

Journées techniques : Taille de formation et élagage : 4 Juillet à Lautrec et 6 Juillet 2012 à Parisot